

[Français Valorisation](#)

La recherche partenariale

Les mécanismes de la Recherche Partenariale

AMVALOR & l'Institut Carnot ARTS

AMValor est une SAS agissant au nom et pour le compte de l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers, dont la vocation est de promouvoir les activités de recherche partenariale. À ce titre, elle est habilitée à contracter avec les industriels, pour le compte de l'Institut, via des conventions :



- Collaboration de recherche
- Cifre (doctorants)
- Accompagnement de Master

Pour des projets collaboratifs à long terme, des recherches conjointes de financements institutionnels (ANR, Pôles de compétitivité, etc.) peuvent être envisagées.

AMValor et Arts & Métiers ParisTech sont les composantes d'un réseau constituant l'un des 39 Instituts Carnot de France, dont chaque laboratoire peut être la porte d'entrée pour répondre à vos besoins de R&D.



Site Web d'AMVALOR : <https://artsetmetiers.fr/fr/amvalor-le-bras-economique-des-arts-et-metiers>

Site Web de l'Institut Carnot ARTS : www.instituts-carnot.eu/fr/institut-carnot/arts

Le Crédit Impôt Recherche



Le Crédit Impôt Recherche (CIR) permet aux entreprises d'alléger leurs dépenses de R&D. Le CIR est au taux de 30% appliqué aux dépenses de R&D, pour une première tranche jusqu'à 100M€. Pour les entreprises qui demandent à bénéficier pour la première fois du CIR, ou n'en ayant pas bénéficié pendant 5 ans, le taux appliqué est porté à 40% l'année d'entrée, et à 35% la seconde année.

AMValor étant agréée CIR, les travaux de R&D réalisés au sein de l'Institut ouvrent droit à la prise en compte du **doublement des taux du CIR**.

Pour de plus amples informations sur le site du ministère de l'enseignement supérieur en cliquant [ici](#).